REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

\_\_\_\_

**DEPARTEMENT DE L'OISE** 

\_\_\_\_

Arrondissement de BEAUVAIS

\_\_\_\_

Canton de GRANDVILLIERS

\_\_\_\_

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY



Tél: 03.44.82.50.15. Fax: 03.44.82.82.09.

E. Mail: mairie-st-germer@wanadoo.fr

#### **RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL**



Restaurant Scolaire

REGLEMENT INTERIEUR

APPLICABLE A PARTIR 1er NOVEMBRE 2020

# Merci de bien vouloir prendre connaissance, en famille et avec vos enfants, du présent règlement

### **FONCTIONNEMENT**

La Commune de Saint Germer de Fly met à la disposition des parents d'élèves un service de restauration pour les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Cette prestation est facultative mais payante.

Les restaurants scolaires municipaux fonctionnent pendant les périodes scolaires et ce dès le jour de la rentrée à raison de quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Les parents responsables de leur(s) enfant(s) sont invités à leur recommander d'avoir, pendant les heures de repas, une bonne tenue, du respect envers le personnel et prendre soin du matériel. Toute détérioration de matériel commise par l'élève engage la responsabilité pécuniaire de ses parents.

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, les repas ne peuvent être modifiés. Toutefois, nous convions les parents à signaler toute allergie ou intolérance alimentaire afin d'éviter de servir l'aliment incriminé.

Si une intolérance est trop importante et trop difficile à gérer par la cuisine, la Commune se verrait contrainte de demander aux familles de fournir un panier repas pour leur(s) enfant(s). Dans ce cas, aucune facturation ne serait émise.

Rappel : les menus sont affichés à la porte des écoles et sont distribués à chaque famille via les cahiers de liaisons



Ce service de restauration collective ne peut être pleinement profitable à l'enfant que si on lui demande de respecter les lieux, le personnel, ses camarades du restaurant scolaire et l'alimentation ...

Les enfants devront respecter les consignes de discipline formulées par le personnel de surveillance. Les comportements et les jeux dangereux ou perturbateurs ne seront pas tolérés.

Tout comportement ne respectant pas la vie en collectivité et portant préjudice à autrui sera sanctionné sans appel.

En cas d'indiscipline d'un enfant, la Municipalité engagera la mise en oeuvre des sanctions suivantes : Avertissement adressé par lettre aux parents → Exclusion temporaire d'un jour → Exclusion temporaire d'une semaine → Exclusion définitive de la cantine scolaire.

Les parents devront rappeler à leur(s) enfant(s) les règles de bonne conduite en collectivité. Il est de leur responsabilité de rappeler le respect normal qui est dû à leurs camarades et au personnel chargé de l'accueil et du service afin de permettre un déjeuner dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Il est recommandé aux parents d'éviter que leurs enfants soient en possession d'objets de valeur, la commune déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets.

# **INSCRIPTIONS**

Un dossier d'inscription pour la prise en charge de l'élève à la cantine scolaire sera rempli par les parents chaque année. Les inscriptions se font uniquement à l'accueil de la Mairie.

# **TARIFS**

Il existe un tarif fixe de  $3.00 \in$  qui s'applique à toutes les familles auquel il faut ajouter un tarif variable allant  $0.01 \in$  à  $1.29 \in$ , selon les revenus du foyer et le coefficient familial.

En cas de non inscription ou de dossier non complet, le tarif maximum de 4.29 € sera appliqué.

Attention, à plusieurs reprises dans l'année, le secrétariat de Mairie vérifiera, en collaboration avec la Perception le paiement des familles. En cas de retard d'au moins 3 mois, la Commune se réserve le droit de suspendre ou refuser l'inscription d'un enfant.

#### PRISE DE MEDICAMENTS

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre du restaurant scolaire. Avec le médecin traitant, les parents devront s'organiser pour une prise de médicament le matin et/ou le soir, sauf si un Protocole d'Accord Individualisé (P.A.I.) le prévoit.

# **LES REPAS**

Les menus servis sont équilibrés et variés, conformément aux normes nutritionnelles en vigueur. La Commune fixe comme objectifs, à l'entreprise titulaire du marché de fourniture de repas, la confection de repas avec des matières premières de saison.

#### **CONSEILS ET INFORMATIONS PRATIQUES**

Durant le temps où la responsabilité de la Commune, représentée par son Maire, est engagée, soit de 12h00 à 13h30, les parents autorisent celle-ci à prendre toutes mesures urgentes (soins de premiers secours, hospitalisation) qui incomberaient suite à un accident survenu à leur(s) enfant(s). Pour une plus grande efficacité, nous vous prions de remplir avec le plus grand soin la fiche d'inscription.

Un numéro de téléphone doit être obligatoirement communiqué lors de cette inscription ainsi que tout changement d'adresse ou de téléphone en cours d'année.

#### APPROBATION ET SUIVI DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2020.

Le présent règlement et les tarifs du restaurant scolaire pourront être modifiés sans préavis, par délibération du Conseil Municipal.

Il est tenu à la disposition des parents en Mairie et sur le site internet de la Commune.

La fréquentation du restaurant scolaire vaut engagement de respecter les règles de vie et l'application du règlement.

L'inscription au service de restauration scolaire vaut approbation de ce règlement.

<u>Un exemplaire du présent règlement sera affiché aux restaurants scolaires et remis à chaque parent lors de l'inscription de son enfant.</u>

Fait à Saint Germer de Fly, le 30 septembre 2020.

Le Maire,



Alain LEVASSEUR.

#### REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

\_\_\_\_

**DEPARTEMENT DE L'OISE** 

\_\_\_\_

Arrondissement de BEAUVAIS

\_\_\_\_

Canton de GRANDVILLIERS

\_\_\_\_

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY



Tél: 03.44.82.50.15. Fax: 03.44.82.82.09.

E. Mail: mairie-st-germer@wanadoo.fr

## Charte du Savoir-vivre et du respect mutuel

#### **♦** Avant le repas

- \* Je vais aux toilettes.
- \* Je me lave les mains,
- \* Je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'à l'entrée de la cantine,
  - \* J'attends sagement mon tour pour entrer dans la cantine,
- \* Je m'installe à la place que le personnel de service m'attribue et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher la nourriture.

#### **♦Pendant le repas**

- \* Je me tiens bien à table.
- \* Je goûte tous les aliments qui me sont proposés,
  - \* Je ne joue pas avec la nourriture,
  - \* Je ne crie pas, je ne me lève pas,

\* Je respecte le personnel de service et mes camarades.

### **♦A la fin du repas**

\* je range ma chaise en silence,

\*je vérifie de n'avoir rien oublié (vêtements, etc.).

\* je sors de table en silence sans courir.

#### ♥ Dans la cour, après le repas

\* je ne joue pas dans les toilettes,

\* je ne joue pas à des jeux dangereux et violents,

\* je respecter mes camarades,

\* je prends soin des jeux de l'école.

Signature de l'élève,

Signature des parents,

#### REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

\_\_\_\_

**DEPARTEMENT DE L'OISE** 

\_\_\_\_

Arrondissement de BEAUVAIS

\_\_\_\_

Canton de GRANDVILLIERS

\_\_\_\_

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY



Tél: 03.44.82.50.15. Fax: 03.44.82.82.09.

E. Mail: mairie-st-germer@wanadoo.fr

## Charte du Savoir-vivre et du respect mutuel

#### **♦** Avant le repas

- \* Je vais aux toilettes.
- \* Je me lave les mains,
- \* Je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'à l'entrée de la cantine,
  - \* J'attends sagement mon tour pour entrer dans la cantine,
- \* Je m'installe à la place que le personnel de service m'attribue et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher la nourriture.

#### **♦Pendant le repas**

- \* Je me tiens bien à table.
- \* Je goûte tous les aliments qui me sont proposés,
  - \* Je ne joue pas avec la nourriture,
  - \* Je ne crie pas, je ne me lève pas,

\* Je respecte le personnel de service et mes camarades.

### **♦A la fin du repas**

\* je range ma chaise en silence,

\*je vérifie de n'avoir rien oublié (vêtements, etc.).

\* je sors de table en silence sans courir.

#### ♦ Dans la cour, après le repas

\* je ne joue pas dans les toilettes,

\* je ne joue pas à des jeux dangereux et violents,

\* je respecter mes camarades,

\* je prends soin des jeux de l'école.

Signature de l'élève,

Signature des parents,